

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

La candidature et la saisie des vœux s'effectuent sur le site dédié :

<https://portail.valere.ac-lyon.fr/etudiants-meef/>

Du 01 au 30 avril 2025 minuit.

Liste des pièces à déposer lors de la candidature :

- Copie de la carte d'identité (recto et verso) ou passeport ;
- Copie du titre de séjour (pour les étrangers hors UE) ;
- Copie du relevé de notes de licence 3 ;
- Copie de l'attestation de bourse s'il y a lieu ;
- Copie de la RQTH s'il y a lieu ;
- Copie des attestations de premiers secours et de sauvetage nautique (seulement pour les EPS).

Aide à la saisie des vœux :

Dans le cadre de votre recrutement en qualité de contractuel alternant, vous devez formuler des vœux d'affectation dans l'académie de Lyon. Vous pouvez choisir des établissements, des communes et/ou des groupements de commune dans la limite de 20 vœux. Vous trouverez ci-dessous quelques indications pour vous aider à la saisie de ces vœux.

1. Vous souhaitez sélectionner un établissement de l'académie de Lyon :

- Saisissez le nom de l'établissement.

Vous trouverez la liste complète des établissements en annexe 4 sur le site académique :

<https://ac-lyon.fr/recrutement-des-contractuels-alternants-second-degre-public-rentree-scolaire-2025-2026>

2. Vous souhaitez sélectionner une commune :

- Saisissez le nom de la commune.

Point d'attention :

- Pour les communes de la ville de Lyon, il est nécessaire de préciser l'arrondissement :
 - Lyon 1, Lyon 2, etc.
- Pour les communes dont le nom est composé, il est nécessaire de saisir un trait d'union :
 - Ex : Saint-Etienne

3. Vous souhaitez sélectionner une zone géographique :

Vous devez utiliser la nomenclature indiquée sur l'annexe 3 relative aux groupements de communes disponible sur le site académique : <https://ac-lyon.fr/recrutement-des-contractuels-alternants-second-degre-public-rentree-scolaire-2025-2026>